



**RELEVÉE D'ENREGISTREMENT**  
D'OBJETS D'ARTS N°004565 /MINCULT/DPC/SCM  
**RELEASED FROM RECORDING**

**DELIVRÉ à:** .....  
*Issued to*

**NATIONALITE(E):** .....  
*nationality*

**PASSEPORT:** ..... N° .....  
*passport*

OBJET(S) PRÉSENTÉ(S) IDEM PRESENTED
06 ŒUVRE D'ARTS
06 PIÈCES
MATRICULE : N° 0007586 ENREGISTREMENT : N° M325/842P



*Anna Julia Menna*

Conformément à la loi N°91/008 du 30 juillet 1981 portant protection du patrimoine culturel national  
Vu le décret N°71/DF/60 du 29 juillet 1980 portant ratification de la convention de l'Organisation  
Internationale des Musées (ICOM) concernant les mesures à prendre pour la protection du patrimoine et la lutte contre  
le trafic illicite des biens culturels

Vu le décret N°103/CMAC/PGI du 12 mai 1985 portant ratification de la convention de libre circulation des  
personnes et des biens en zone CEMAC, et des mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation,  
L'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels dans la sous région CEMAC et international

Le Ministre de Culture, Le délégué régional à l'Unesco-ICOM, et le directeur du patrimoine culturel  
atteste l'enregistrement des objets susmentionnés qui peuvent par conséquent être exportés conformément à  
la réglementation en vigueur au Cameroun sur l'exportation des produits artistiques.

En foi de quoi, le présente relevée est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**Bafoussam le 03 Aout 2011**  
**Le directeur Musée**

**Le Ministre**  
  
*Anna Julia Menna*

**Le délégué régional**

**Benoit Sossou**  
UNESCO - CAMEROUN